

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D210722-04

L'an deux mille vingt-et-un, le 22 juillet, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Olivier ROCHAS, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2021

Présents : Hélène BOULAS, Vincent CAUSSE, Laetitia CHALLANCIN, Bernard CROZAT, Christian DIDIER, Florent FAUCHERY, Christine FIGUET, Marie-Jo JEAN, Danielle JOLLAND, Pascal PEREZ, Joseph PERROUD, Catherine RISSOAN, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL,

Excusés : Sébastien CARRE (procuration à Bernard CROZAT), Carole De JOUX (procuration à Alain TERRAIL), Régis MARCEL (procuration à Laetitia CHALLANCIN), Amélie RAVEL, Sylvie ROUVIER (procuration à Joseph PERROUD), Maud SARMEO, Isabelle VATANT (procuration à Olivier ROCHAS)

Absents : Florian MARTIN

Secrétaire de séance : Christine FIGUET assistée de Lionel GALLIANO, directeur général des services

**OBJET : Enfance/jeunesse – Retrait de l'activité périscolaire du conventionnement avec la
Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme**

Vu la délibération D110407-04 du 7 avril 2011,

Vu la convention signée avec la Caisse d'Allocation familial de la Drôme le 12 juin 2011,

Considérant la hausse croissante des demandes d'accueil d'enfants en périscolaire,

Considérant que les taux d'encadrement qui s'imposent à cette activité du fait de sa déclaration auprès des services de l'Etat, elle-même rendue nécessaire par le conventionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale,

Considérant que ces taux d'encadrement ne permettent pas de répondre à la demande des familles à effectif constant,

Considérant la volonté de permettre aux familles dont les enfants sont scolarisés à l'école publique Roger Marty de les voir accueillis par le service périscolaire,

Considérant que l'organisation du service permettra un encadrement suffisant par groupe d'enfants composé de deux adultes,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retirer l'activité périscolaire du conventionnement avec la Caisse d'Allocation Familiale de la Drôme .

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	5
Ayant voté pour	20
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

Pour extrait conforme

Fait à Montmeyran, le 27 juillet 2021

Le maire, Olivier ROCHAS